



CARTE À PUCE DE LA CTJM : ACHAT – PRIX – VALIDITÉ

- La carte à puce de la CTJM est obligatoire pour l'acquisition de tous titres de transport, à l'exception du paiement comptant à bord.
- L'achat initial de la carte à puce avec photo de la CTJM « **TARIF RÉDUIT** » est offert **uniquement** au Terminus Joliette du CRTL sur présentation du formulaire, dûment complété, accessible au www.pensebus.com et au Terminus Joliette du CRTL.
- L'achat initial de la carte à puce de la CTJM « **TARIF RÉGULIER** » est offert dans tous les points de vente de la CTJM.
- Le prix de la carte à puce de la CTJM est de :
 - carte à puce **TARIF RÉGULIER : 5 \$**
 - carte à puce **TARIF RÉDUIT : 10 \$**
- La validité de la carte à puce de la CTJM est de :
 - carte à puce **TARIF RÉGULIER** est valide pendant **5 ans** à partir de la date d'achat.
 - carte à puce **TARIF RÉDUIT** :
 - Aux enfants de 6 à 15 ans la carte doit être remplacée **annuellement**, au plus tard le 31 octobre de chaque année. Sur présentation de la carte expirée, le renouvellement est sans frais jusqu'au 15^e anniversaire;
 - Aux étudiants de 16 à 25 ans la carte doit être remplacée **annuellement**, au plus tard le 31 octobre de chaque année. La personne doit, à cette date, avoir moins de 25 ans, présenter son formulaire dûment complété et acquitter les frais afférents;
 - Aux personnes âgées de 65 ans et plus, la carte est valide pendant 5 ans à partir de la date d'achat.